Voreppe et le Développement Durable

Présentation 2018

CONSEIL NATIONAL
Ville Fleurie
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

VILLE DE Voreppe

Voreppe est une ville de 10 000 habitants, à la jonction de l'Agglomération grenobloise et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dont elle fait partie.

Située sur la rive droite de l'Isère au débouché de la Cluse de l'Isère, elle est l'une des principales "portes" d'entrée du Parc naturel régional de Chartreuse.

Sa situation particulière, entre Vercors et Chartreuse, entre la vallée de l'Isère et celle de la Bièvre, offre aux Voreppins et aux personnes de passage une richesse paysagère. La variété du relief, qui procure plusieurs ambiances bien marquées (boisée des contreforts du massif de la Chartreuse, humide des creux des vallons et des bords de l'Isère, ouverte et dégagée dans la plaine alluviale), en est la principale raison.

La topographie (altitudes variant entre 185 et 1702 mètres) permet d'appréhender et de mieux comprendre la richesse du territoire communal, qui s'étend sur 2884 hectares.

La démarche de valorisation

Motivations pour l'obtention du label

L'Agenda 21 local a obtenu la reconnaissance nationale du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en janvier 2013. Cette reconnaissance récompense la démarche en faveur du développement durable menée par la collectivité. Les actions proposées sont des réponses concrètes aux enjeux du territoire Voreppin, et aussi une manière d'agir, qui s'applique à l'ensemble de l'action municipale.

Outre la réalisation de réseaux de chaleur bois, de nombreuses actions ont par ailleurs déjà été engagées. La mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement par le service espace public en est une des illustrations concrète.

Cet état d'esprit "développement durable" est partagé avec l'ensemble de la population, notamment à travers les Comités de quartier, le Conseil municipal d'enfants et de jeunes, les associations,... C'est aussi une volonté de réserver une place prépondérante au végétal dans l'aménagement de nos espaces publics, des espaces accueillants et permettant des rencontres et le développement d'animations notamment sur la thématique des jardins et du jardinage (troc fleurs, faisons-le ensemble, ...) afin que chacun puisse affiner ses connaissances des végétaux et de leur entretien.

Une volonté qui se traduit aussi par des aménagements respectueux de l'identité communale à la porte du Parc Régional de Chartreuse tant dans la conception, que dans la créativité des jardiniers qui participent, à travers le choix des végétaux et leur association, au confortement d'une identité paysagère en lien avec les espaces naturels présents sur la commune.

Aussi Voreppe met à disposition de ses habitants et des touristes pas moins de 30,7 ha d'espaces verts (environ 30 m² / habitant), la commune propose une offre de parcs et de jardins à découvrir

qui s'est encore étoffée en 2018 avec l'ouverture au public du parc Durand.

Ces lieux présentent tous une caractéristique qui leur est propre et sont dédiés au plaisir de la promenade bucolique, de méditation, d'animations ou de moments ludiques.

Aussi, la valorisation du patrimoine urbain et naturel reste l'un des axes majeurs de l'action municipale qui, outre le fleurissement, poursuit ses actions: règlement local de publicité, dépose des préenseignes, aides financières au ravalement, consultance architecturale (CAUE), préservation du corridor biologique, plan de prévention du bruit dans l'environnement, …

Engagée historiquement dans une démarche «Ville fleurie», Voreppe, qui a obtenu la 3e fleur en 2002, souhaite poursuivre dans cette démarche, où les critères d'attribution laissent désormais une place prépondérante au développement durable et à la manière d'aménager et gérer les espaces paysagers pour valoriser la qualité de vie des habitants et le plaisir des visiteurs.

Aussi, c'est tout naturellement que la Commune a adhéré en 2017 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris afin d'accompagner l'association dans ses actions.

La démarche de valorisation du territoire

Voreppe : un cadre de vie valorisé

Une histoire et un patrimoine : au fil des rues et des quartiers, Voreppe a su préserver de nombreux témoignages de son histoire.

Le circuit patrimonial, a été entièrement réaménagé en 2015 et a fait l'objet d'une **mise en accessibilité** avec l'aide du Pays Voironnais et de la région Rhône Alpes afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ce patrimoine.

Il met en valeur les différentes étapes de développement du bourg depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours.

Ainsi, au fil des rues, chacun peut découvrir de nombreuses maisons anciennes, des pigeonniers, des escaliers à vis et des vieux lavoirs.

Ce circuit présente également des monuments remarquables dont deux sont classés monuments historiques **le château de la Grande Rue** construit au XVIIe siècle et l'église romane Saint Didier datant du XIIe siècle.

L'église Saint Didier datant du XIXe, remarquable par ses peintures murales intérieures monumentales réalisées par le peintre local Alexandre Debelle, est pour sa part inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Voreppe compte en outre une trentaine de fontaines, bassins et lavoirs.

Sur les hauteurs, le site du **Monastère de Chalais** berceau d'un ordre monastique, qui eut son ère de prospérité au début du XII° siècle accueil de plus de nombreux visiteurs .

Départ de chemins de randonnées et notamment le sentier du Bellevue initialement créé à la fin du XVIIème siècle par les moines qui a fait l'objet d'une mise en accessibilité par le Pays Voironnais afin de rendre cette promenade accessible à tous.

La Ville, avec le soutien de l'association Corepha (Comité de recherche et de promotion de l'histoire et de l'art), n'a de cesse de valoriser ce patrimoine en réalisant notamment des expositions, des ouvrages historiques et en organisant régulièrement des visites du vieux bourg de Voreppe.

À ce titre, **Voreppe a engagé en 2018 la 1ère tranche de restauration des deux églises du Bourg concernant notamment le porche de l'église Romane, le clocher de l'église Saint Didier et la chapelle pour un montant de 924 k€TTC.**

A noter enfin que, si les espaces urbanisés (21%) ou à urbaniser (1%) ne représentent que 22% du territoire … Voreppe protège et valorise ainsi 78% de son territoire (50 % d'espaces naturels et 28% d'espaces agricoles).

Le développement durable au cœur de l'action municipale :

Les principes qui fondent le futur de Voreppe s'inscrivent dans une perspective de développement durable, parfois à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large que la seule commune.
La préservation de la plaine agricole, la création de logements accessibles à tous, le développement des itinéraires piétons et sécurisés programmés à travers le Plan Local des Déplacements, … , répondent à cet objectif.

Ces principes sont traduits dans les actions municipales et se déclinent aussi dans les projets et la manière de penser et de réaliser l'aménagement.

Un urbanisme raisonné :

Au fil du temps, Voreppe est parvenu à construire un équilibre entre les avantages de la ville notamment en termes de services et d'emplois et la qualité de vie à la campagne grâce à une relation privilégiée à la nature.

Les modifications réalisées depuis 2014 permettront de maintenir cet équilibre, qui fonde l'identité même de la commune et auquel l'ensemble des Voreppins est attaché, afin que Voreppe demeure cette commune à taille humaine dans laquelle il fait bon vivre.

Pour atteindre cet objectif il a été fait le choix d'accompagner l'évolution du PLU par une concertation ambitieuse qui a donné la parole aux habitants et aux usagers et a permis de prendre le temps de l'écoute et du dialogue en s'appuyant notamment sur leur « expertise d'usage » et leur connaissance intime de leur quartier, afin de bâtir un PLU qui réponde pleinement aux aspirations des Voreppins.

Afin de préserver son cadre de Vie, la commune a fait le choix d'instaurer une protection spécifique au Plan Local d'Urbanisme des éléments patrimoniaux bâtis ou végétaux remarquables recensés.

La concertation au cœur des décisions :

L'implication des habitants sur ces questions, à travers la création de comités de quartier, mais aussi par des moyens réguliers de co-construction (ateliers, …), de concertation, de consultation et d'information, répond à l'objectif de gouvernance prôné pour un développement durable du territoire.

L'objectif des comités de quartier et de créer des espaces de dialogue entre les différents acteurs de la ville afin d'aborder collectivement les questions relevant du cadre de vie.

Six comités de quartier, ouverts à tous ceux qui le souhaitent, ont été créés à l'automne 2014.
Ils réunissent des habitants volontaires, des représentants des copropriétés, des associations, du monde économique… et un(e) élu(e) par comité de quartier. Ils s'expriment sur le cadre de vie, les dysfonctionnements au quotidien, … mais aussi sur les projets urbains de la Commune (P.LU., …).

Le lien économique local :

La redynamisation du centre bourg est au cœur du programme municipal…

Lancées en 2016, avec **trois objectifs : stimuler l'attractivité du centre bourg, repenser les équilibres de l'espace public et faciliter les déplacements à pied ou à vélo dans le centre de Voreppe,** les réflexions et la concertation à laquelle ont participé de nombreux Voreppins et usagers du bourg, des associations, des commerçants, … ont permis de valider un plan d'action ambitieux le bourg

Cœur historique de Voreppe, le bourg et son artère commerçante doivent répondre à un double défi : maintenir, en les renforçant, la diversité des usages :

habitat, économie, culture, patrimoine, animation festive, tout en assurant un équilibre harmonieux des différents espaces publics.

Après le lancement des projets, restructuration du cinéma, « signalétique », parc Ginette et Georges Durand, restructuration du groupe scolaire Debelle, cession de l'ancienne Mairie et de la Villa des Arts, … une première phase d'aménagement des secteurs Thevenet, Debelle et Quai des Chartreux débutera dès l'automne prochain …
>> Traitement qualitatif de ces espaces en entrée de ville,
>> Confortement du stationnement VL et deux roues
>> Optimisation des cheminements piétons et mise en accessibilité,
sont les piliers de ces aménagements, … avec une attention toute particulière qui sera portée sur l'aménagement de la Place Debelle afin de donner plus d'espace aux terrasses, et favoriser l'occupation et l'animation commerciale du secteur.

La deuxième phase du projet concernera l'aménagement d'une véritable place « du village », place Armand-Pugnot qui en fera un lieu de vie et de rencontres et une véritable « rotule » urbaine entre le Bourg historique en direction de la Grande rue et le Pôle équipements (Mairie, collège, …) et, plus au sud, le Pôle Gare…

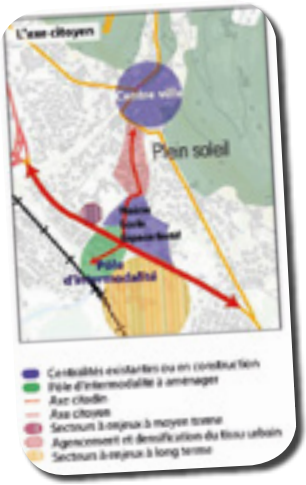

Les déplacements au cœur des réflexions :

La commune est dotée d'un Plan Local des Déplacements, plan guide qui permet d'en appréhender les enjeux pour la commune à différentes échelles (Département, Interco, …) et pour les différents modes notemment pour les déplacements doux qui sont au cœur des préoccupations de la municipalité.

Les objectifs retenus visent à mettre en adéquation l'usage des voiries avec leur capacité et fonction souhaitées et restituer les voies et espaces ainsi libérés et sécurisés aux usages piétons, cycles, personnes à mobilité réduite, transports en commun et autres modes doux.

À ce titre, **Voreppe a engagé en 2018, avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais les travaux d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) :**

Ce projet met l'accent sur le développement des transports collectifs, notamment par l'amélioration de l'accessibilité de la gare et des déplacements modes doux par la piétonnisation de la rue de la Gare

Interface entre deux territoires, la gare connaît en effet une fréquentation croissante et présente des atouts et des enjeux de développement primordial pour la commune.

L'aménagement du PEM **facilitera et développera l'usage du train, tout en facilitant le rabattement vers la gare en modes doux et transports collectifs.**

Il améliorera le fonctionnement de la gare : l'accessibilité sera optimisée, le stationnement réorganisé, le confort des voyageurs amélioré et l'environnement immédiat sera embelli par un traitement urbain et paysager.

La voie nouvelle permettra de dissocier les flux routiers / piétons - cycles ; d'apaiser et de valoriser la rue de la gare (piétonnisation) ; de réduire le flux Poids lourds au droit du parvis, et de ne pas impacter la circulation routière par rapport à l'existant.

Ce projet est mené avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

L'aménagement qualitatif du parking de l'arcade améliorera significativement l'entrée de ville et permettra d'organiser la desserte en bus de l'Arcade et du lycée les portes de Chartreuses.

Ces projets, dont celui de l'Hoirie, requalifient l'avenue du 11 novembre (RD1075) entre les carrefours de Roize et de Balzac en Boulevard Urbain et de sécuriser les déplacements en favorisant une bonne intégration de tous les modes de déplacements.

La maîtrise de l'Énergie … et les énergies renouvelables :

En 2015, Voreppe mettait en service son premier **réseau de chaleur bois énergie,** alimentant en chauffage et eau chaude sanitaire près de 800 logements et 14 bâtiments publics (chaufferie implantée sur le secteur Gare).

En 2018, La Ville a mis en service un deuxième réseau pour alimenter le secteur des « Bannettes », (Piscine, école Debelle, EPHAD, logements Champ de la cour / Chapays) .

Ce réseau, d'une longueur de 800 mètres, est alimenté par une chaufferie biomasse d'une puissance de 500 KW qui produira un total de 1.7 Gwh/an, et par une installation de 200 m² de panneaux solaires thermiques produisant 100 Mwh/an.

Ce projet novateur et ambitieux fournira un appoint par production solaire qui représentera 6,5 % de la production totale, et permettra à Voreppe de disposer du 3e réseau de chauffage urbain en France à fonctionner avec une production de chaleur solaire et le premier en région Auvergne-Rhône-Alpes !!!

En cohérence avec les politiques nationales et intercommunales (Plan de Protection de l'Atmosphère de la région urbaine Grenobloise, Pays Voironnais TEPOS, Plan Climat Air Énergie Climat Territorial et la politique forestière intercommunale (plate-forme intercommunale de stockage-séchage de plaquettes), la Ville poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables avec un intérêt environnemental affirmé : gain en termes de rejet de CO^2, émissions de particules maîtrisées …

Lors de l'inauguration - juin 2018

Animation et promotion de la démarche

Les actions ...

Vers la population

La présente plaquette est mise à disposition du public (accueil de la mairie, site internet, ...) au même titre que les plaquettes d'information touristique de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Le bulletin municipal se fait, de plus, régulièrement l'écho du label et du maintien de la 3e fleur, des animations organisées sur la commune (troc plantes, faites y vous même, ...) pour la ville de Voreppe.

Ce label est très apprécié :
par les habitants, conscient de l'impact du label dans leur cadre de vie,
par les élus qui valorisent ainsi l'image de la ville au sein des différentes administrations et du monde associatif

La pédagogie étant un vecteur important de l'acceptabilité de l'évolution des pratiques de mode de gestion de l'espace public, la commune a présenté à la population les plans de gestion des espaces verts, du patrimoine arboré et de l'éclairage en réunion publique et le bulletin municipal revient régulièrement sur les enjeux et les modalités de mise en œuvre de ces plans et de leur intérêt en matière de développement durable (biodiversité, « 0 Phyto », économies d'énergie, pollution lumineuse, ...)

Vers les touristes,

Comme pour la population, la présente plaquette est mise à disposition du public (accueil de la mairie, site internet, ...) au même titre que les plaquettes d'information touristique de la communauté de commune du Pays Voironnais. Ce qui est apprécié par les visiteurs qui y trouvent là un support synthétique complémentaire aux guides touristiques mis à leur disposition.

En 2018 la commune a attribué le marché « signalétique » ...
Cette action inscrite dans le projet de redynamisation du Bourg répond ainsi à la demande des différents acteurs de la commune d'accompagner les touristes dans la Ville et plus particulièrement dans le Bourg et vers le Monastère de Chalais.

Plusieurs axes sont développés en direction de l'accueil touristique et de la valorisation du label :
- Mise en œuvre d'une signalisation touristique
- Simplification de la signalisation d'entrée / sortie d'agglo.
- Compléter la SIL pour les équipements publics, les commerces et activités peu visibles
- Mise en œuvre de 2 à 3 Relais d'Information Services en entrée de ville en accessibilité directe pour les visiteurs,
- Reprise de la signalisation des zones de stationnement et mise en œuvre d'une signalétique piétonne
- mise en œuvre d'un mobilier d'affichage pour les manifestations temporaires

À noter, que la communauté d'agglomération qui exerce la compétence touristique se fait l'écho des différentes manifestations organisées sur le territoire et des atouts de la commune (patrimoine urbain et naturel, randonnées, cinéma, marchés forains, biscuiterie de Chalais, troc et don de plants, ...)

... Vers les services municipaux,

Comme pour la population, la présente plaquette permet aux agents en charge du cadre de vie d'y trouver une reconnaissance de leur travail et de leur implication par l'obtention de cette troisième fleur.

La formation étant un vecteur important de l'acceptabilité de l'évolution des pratiques, la commune a depuis la mise en place du 1er plan de gestion engagé des formations des agents pour les accompagner dans ces changements de modes de gestion et d'intervention sur l'espace public et afin de les sensibiliser sur les enjeux en matière de développement durable (biodiversité, « o Phyto », tailles des arbres, ...).

Implication des agents sur les travaux d'aménagement :

Une des premières actions engagées dans le cadre de la redynamisation du Bourg, le Parc Georges et Ginette Durand fruit d'un travail en transversalité, inscrit au PLU pour sa qualité du patrimoine arboré en 2014, a été étudiée et aménagé en régie, grâce à l'implication de l'ensemble des agents du service espace public.

A contrario de ce qui ce fait habituellement avec des bureaux d'études et entreprises extérieurs ... le service qui s'est très rapidement emparé de ce projet s'est vu confier la conception, la réalisation et l'entretien de ce lieu ...

La conception de l'aménagement a été portée par la volonté de créer un espace de transition entre le passé et l'avenir. En effet un certain nombre d'éléments ont été conservés et une ligne moderne a été choisie pour le mobilier et la

« C'est évidemment un investissement pour les agents mais ils ont réussi à insérer ce projet dans leur emploi du temps et ils sont heureux de travailler aujourd'hui sur un lieu pour lequel ils ont participé à la conception et à la réalisation ».

clôture. « Un parc où l'on a envie de se poser ».

L'idée d'allier patrimoine et modernité s'est exprimée à travers l'intervention d'un artiste métallier qui a créé les supports de végétation grimpante. Ainsi le patrimoine végétal peut être porté vers la verticalité, symbole de modernité.

- Les techniciens ont travaillé à la conception du projet en concertation avec les différentes équipes,
- L'équipe Voirie s'est occupée du terrassement, des réseaux eau et électricité, des clôtures et du mobilier urbain,
- L'équipe Espaces verts est intervenue pour l'abattage, l'élagage et la création des massifs floraux,
- L'équipe Propreté s'est occupée du nettoyage des pierres anciennes et de l'organisation de la propreté du parc.

Il a donc fallu dégager de la disponibilité, en plus du travail hivernal et printanier « habituel ». La campagne d'élagage de la commune, les tailles hivernales, le désherbage printanier ainsi que la remise en état des massifs printaniers des annuelles et de vivaces, les tontes durent être adaptées.

Zoom

La stratégie municipale :

La Commune valorise le territoire municipal dont l'ensemble des actions mises en œuvre s'inscrivent dans une perspective de développement durable, parfois à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large que la seule commune ...

À travers sa politique ; préservation des espaces naturels, urbanisme raisonné, concertation, lien économique local, déplacements maîtrise de l'énergie développement des énergies renouvelables sont aux cœurs des réflexions.

À travers sa gestion : Les plans de gestions mis en place (Desherbage, espaces verts, patrimoine arboré, ... répondent à cet enjeu de développement durable mais aussi à la rationalisation des moyens.

À travers sa communication, la signalétique et ses animations auprès des différents publics (habitants, visiteurs, agents municipaux, ...) afin de promouvoir une véritable culture de la protection et de la mise en valeur du patrimoine végétal de la Commune et d'accompagner au changement l'évolution des pratiques de mode de gestion de l'espace public.

Animation et promotion

Promotion du label et participation des habitants :

La ville de Voreppe n'a pas organisé de concours des maisons fleuries en 2018 … en effet, malgré les nombreuses actions de promotion du label, la ville peine à mobiliser les habitants sur ce concours qui au fil des années avait un peu tendance à « tourner en boucle » autour des 4 à 5 participants qui revenaient régulièrement truster les récompenses …

Pour autant, de nombreux particuliers fleurissent aujourd'hui leurs habitations et participent à la qualité du fleurissement sur la commune …

De plus, afin de promouvoir le label la ville organise ou accompagne régulièrement des animations autour des thèmes portés par le label ; espaces verts, parcs et jardins, propreté, des jardins familiaux, …

Troc / don de plants :

Organisé par le collectif Graines de partage avec l'appui de la Ville de Voreppe, il propose aux Voreppins de tout âge de semer, planter et prendre soin de plantes comestibles dans des espaces communs de la ville.

Cette journée permet à chacun d'apporter plantes et graines à échanger ou tout simplement à donner et de réaliser des plantations devant la médiathèque (2018).

« Les incroyables comestibles ».

La commune de Voreppe accompagne l'association « graine de partage », dans la mise à disposition des sites (Médiathèque Stravinski, l'Ephad,…), la fourniture de végétaux, ainsi que la mise à disposition de fournitures nécessaires à la réalisation du projet : paillage, engrais, évacuation des déchets etc.. Ces actions permettent de renouer avec l'agriculture urbaine et participative venu d'Angleterre et invitent les habitants à planter des légumes en ville … La commune a la volonté de prolonger ce partenariat dans l'avenir, en accompagnant techniquement l'association pour faire évoluer ces espaces.

« Faisons-le ensemble »

Le bonheur réside peut-être dans le fait simple de partager, de faire ensemble ? Cette semaine de manifestation organisée par la ville avec l'appui de la MJC

et autres partenaires permet d'aborder différentes thématiques autour du partage … atelier d'art floral, grainothèque, …
En 2018, c'est dans ce cadre que s'est déroulée la « matinée propreté » pour préserver notre beau cadre de vie à laquelle ont pu participer une quarantaine d'élèves du Lycée des Portes de Chartreuse le vendredi et une centaine de personnes le samedi qui a permis la collecte de près de 3 tonnes de déchets !!!!

Jardins Familiaux

Le Jardin des coccinelles

(2 600 m² environ).
L'espace Rosa Park, structure située à proximité du quartier de Bourg Vieux gère le jardin des coccinelles et la ruche "bee-pass", lieu ouvert aux jardiniers du quartier (ou apprentis jardiniers) voulant passer un moment convivial en plantant, grelinant, arrosant et récoltant. Il permet aussi un partage d'expériences autour d'une culture respectueuse de la nature, le jardin est régulièrement visité par les écoles.
L'Espace Rosa Parks propose également aux différentes écoles des temps pédagogiques, autour du jardin, de la ruche pédagogique ou le miel produit est revendu aux habitants.

Les jardins de l'écureuil

(12 000m² environ).
L'association à caractère social, économique et environnemental, affiliée à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs «Les Jardins de l'Ecureuil» gère les terrains mis à disposition par la ville dans un cadre social, familial et éducatif.
Elle propose des parcelles de terrain à la disposition des familles dépourvues de jardin dans les fondements des jardins familiaux ; protection de la nature et environnement.
L'animation, les évènements, les manifestations qui entourent la culture des jardins relèvent de la volonté d'offrir des moments conviviaux et agréables. Partage, générosité, amitié sont les maîtres mots qui guident l'action de cette association.

Autres jardins familiaux

La commune dispose entre autre de plusieurs autres secteurs de jardin familiaux protégés au PLU pour une superficie 3 Ha.

Animations scolaires :

Le service reste mobilisé sur une dimension pédagogique en fonction des projets développés sur la commune notamment à travers l'accompagnement des écoles et de la crèche :
La crèche municipale possède un espace de jardinage pédagogique, qui permet aux jeunes enfants de profiter d'un espace privilégié, séparé du reste des espaces extérieurs. Les services techniques se chargent de l'entretien courant mais aussi de l'étiquetage des plants.
Chaque groupe scolaire a été pourvu de bacs de compostage. Ainsi, chaque élève est sensibliisé au tri sélectif à la cantine.

Actions de coordination avec les organismes propriétaires de foncier :
La Ville poursuit, avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) et le bailleur Pluralis le projet de restructuration urbaine et sociale du quartier de Bourg-vieux, et plus globalement de l'ensemble du secteur (Espace sportif Ernest Pigneguy, parc Lefrançois, …) qui constitue un enjeu de cohésion territoriale pour la commune.

Rif-vachet

2015 avait été marquée par la fin de l'aménagement de l'esplanade du Rif-vachet, entre l'ensemble sportif Ernest Pigneguy et le Parc Lefrançois, où **les espaces aménagés ont permis de mutualiser la gestion des eaux pluviales (rétention) avec le besoin de stationnement** sur ce point bas de la commune.

L'année 2018 a permis de franchir une nouvelle étape, l'engagement par Pluralis de l'opération de réhabilitation de 3 bâtiments, construits entre les années 1948 et 1975, constituant un ensemble de 127 logements sociaux qui intégrent la démolition partielle de 10 logements.

Parallèlement à la rénovation thermique des bâtiments, le projet inclut une restructuration de certains logements pour une meilleure adéquation avec les besoins des habitants, la rénovation et l'embellissement des façades, la valorisation des espaces verts, la création de locaux vélos, … dans une démarche de Chantier propre.

La commune interviendra pour sa part sur les espaces extérieurs et la rue de Bourg Vieux pour une deuxième phase opérationnelle d'aménagement.

Zoom

La communication et l'animation :

La commune organise ou soutient des événements sur la thématique du jardin.
La commune n'a pas organisé de concours des Maisons Fleuries en 2018.
La commune communique sur son patrimoine paysager dans sa communication municipale (Voreppe Emoi, site internet, …) et par l'étiquetage des végétaux sur certains secteurs (villa des arts, …).

Patrimoine végétal et fleurissement

Les Arbres :

Voreppe **dispose d'un patrimoine arboré riche et diversifié de près de 2.480 arbres** (1454 arbres individuels et 1026 arbres en boisement)

Chaque année **une importante campagne d'élagage** est effectuée, en premier lieu par l'unité espace vert, qui peut être renforcée par l'unité Voirie.

Ces travaux se réalisent annuellement sur un à deux mois suivant les années. Des entreprises extérieures sont sollicitées en complément. La commune, soucieuse de la sécurité de ses agents ne travaille à ce jour qu'avec un chariot élévateur, les travaux d'élagage « d'écureuils » sont sous-traités.
La commune protège depuis de nombreuses années son patrimoine arboré avec des traitements biologiques.
>> **Le Tigre du platane** est combattu avec
-des nématodes; Steinernema sp en traitement d'été
-une huile blanche pour les traitements d'hiver (produit Oviphyt)
>> **La Mineuse du marronnier** est combattue avec un produit composé en majorité de Bacillus thuringiensis, il y a deux traitements, un au mois d'avril et un au mois de juin.
>> **La pyrale du buis** est traitée avec un produit à base de Bacillus Thuringiensis. 3 Sites sont traités: Chemin des Rayettes, Parc Lefrançois et le Parc Stravinski à raison de 4 traitements par an. Le monument aux morts est traité par la régie municipale.
>> **La chenille processionnaire** du pin fait l'objet d'une attention toute particulière par la commune. Les particuliers qui possèdent des arbres touchés par les chenilles et détectés par les services communaux reçoivent des courriers de mise en garde. La régie communale a installé 36 pièges en période hivernale, en parallèle de sa campagne d'élagage avec un produit à base de Bacillus Thuringiensis, à une fréquence de deux passages.

C'est donc un véritable travail de coordination qui est effectué par les services

techniques entre les prestataires extérieures et les équipes municipales. Ce travail se fait aussi en partenariat avec les gestionnaires des sites : centre aéré, écoles etc...

Le renouvellement du patrimoine arboré :

L'aménagement ou la réhabilitation d'espaces publics :
Le **Pôle d'échange Multimodal** prévoit la **plantation d'une centaine de nouveaux arbres :**
Les arbres tiges : Acer campestre, Alnus spaethii, Carpinus betulus, Fraxinus angustifolia, Gledisthia triacanthos 'inermis', Ostrya carpinifolia, Quercus cerris, Tilia tomentosa
Les Cépées : Parrossica persica, Prunus padus, Prunus serrulata
De nombreux **arbustes, vivaces** vont venir apporter vie et mouvent a ces espaces dont la livraison est prévue en 2019.
La redynamisation du centre-bourg. Dans le cadre trois espaces vont être réaménagés : la place Debelle, la place Thévenet et le quai des Chartreux. **Une vingtaine d'arbres** vont être plantés à cette occasion.

Opérations d'abattages et plantations : replantation de 46 arbres durant l'hiver 2017/2018 (**Lagaerstroemia Indica** de couleur rouge Tige et **Pyrus calleriana « Chantecler »**. **Intervention en régie.** L'abattage, dû a un mauvais sanitaire et le dessouchage des arbres existants, réalisation des fosses, plantation et tuteurage.

Les arbustes et haies

La commune gère en régie et par entreprise 8 700 m² d'arbustes et 4 300 m² de haie repartis sur 370 espaces très disparates qui regroupent aussi bien des espaces de conception moderne constitués de haies diversifiées, que des haies mono spécifiques d'âge certain.
Le plan de gestion différencié, a permis de réduire le nombre de taille de façon significative selon les espèces.
La commune **utilise pour son paillage le broyat issu des tailles,** qui est séché dans un hangar à l'abri des intempéries.
La volonté est de changer de mode de gestion de ces espaces verts en utilisant **la bonne espèce au bon endroit.**
Dans le parc de la Mairie, les haies d'Abelia Grandiflora ne sont pas taillées sur leurs faces supérieures, en effet elles sont arrivées à leurs développements maximums en hauteur, ce qui permet d'allier esthétisme et gestion raisonnée.

Les pelouses et prairies

La commune possède 23,3 Ha de pelouse et prairies fleuries qui sont traitées différemment suivant leurs classes d'entretien. La commune a généralisé la **tonte en mulching**.

L'avenue Honoré de Balzac en partie haute et le Square de Brandegaudière sont traités **en prairie fleurie annuelle** ... un semis tardif (Mai) décalera la période de floraison afin d'offrir un fleurissement jusqu'au mois d'octobre (mélange de 13 espèces :Ocimum basilicum Round Midnight, Zinnia elegans, lathyrus odoratus, Clarkia elegans, Eschscholzia trimensis etc...)
La commune possède, de plus, plusieurs sites où des bulbes ont été naturalisés et sont ainsi associés aux prairies.

Le Fleurissement

Un important fleurissement annuel est placé dans des lieux à **forte visibilité où à caractère patrimonial.**

Suite aux remarques du jury régional, la commune a réorienté son fleurissement et accentué ses efforts en matière d'entretien des espaces verts et des massifs.

Le fleurissement traditionnel en suspensions, lourd en gestion du temps, notamment le long de la Roize, et avenue Chapays, ont été supprimés, ou ont bénéficié d'un fleurissement plus vivace et naturel.

Les plantes élevées en pépinière spécialisée, sont mises en place dans les jardinières au **Centre Technique Municipal.** La composition des mélanges change chaque année. La commune gère à ce jour une soixantaine de jardinières de plante annuelle.

Ce fleurissement est aussi présent dans **une quinzaine de massifs de pleines terres** (environ 260 m^2) aussi bien sur des voies de passages : rond-point de la Paix, « massif du péage » etc. que dans le cimetière du bourg.
Cette année, la volonté a été de travailler sur un **camaïeu de rouge,** celui-ci est accompagné de rose et de pourpre. Une touche de couleur complémentaire est apportée par du feuillage **vert clair**. **Du blanc** apporte lumière et dynamisme à l'ensemble.

Le Fleurissement 2018 :

Les tons roses et pourpres (floraison et feuillage) :
Gaura gaudi
Pétunia surfinia purple
Ipomée batatas blacky
Tradescantia pallida
Pennisetum metallica rubrum
Pennisetum setaceum rubrum

Les tons rouges (floraison et feuillage) :
Géranium lierre simple impérial
Bégonia dragon wing
Pétunia surfinia compact red
Bégonia boliviensis summerwing
Lophospermum lofos
Thunbergia arizona
Rudbeckia cherry brandy
Sauge vista
Verveine endurascape
Pétunia parade
Sauge hyb gogo
Amaranthe tric early splendor
Hibiscus moschitos caroussel red wine
Impatiens sunpatiens
Sauge summer jewel/coccinéa
Impatiens sunpatiens
Zinnia profusion

Les tons blancs (floraison et feuillage) :
Lobularia snow princess
Pétunia surfinia white
Gaura sparkler blanc
Bégonia boliv sun city
Sauge summer jewel/coccinéa snow nymp
Euphorbe diamond frost
Zinnia profusion

Les feuillages verts clairs et panachés
Coléus lime time
Ipomée marguerite
Pennisetum green fountain
Plectranthus coleoides
Chlorophytum phalangium
phalaris cote de nacre
Cyperus papyrus akhenaton
Amaranthe Aurora
Arundo aureomarginata

Ce Fleurissement nécessite un entretien important pour respecter l'aspect qualitatif de ces espaces.

Pour l'arrosage de ces espèces, la commune **possède deux cuves équipées** afin de maîtriser les temps d'intervention.

Un fleurissement automnal annuel est apporté sur ces mêmes espaces par une plantation de pensée et complété par des bulbes pour la floraison du printemps 2019.
Le choix est porté cette fois-ci sur un camaïeu de rose entre les pensées **« Pink shades »**, et le mélange de bulbe **« Sweet Pink »**.

Les vivaces

La commune a fait assez tôt le choix d'installer des plantes vivaces sur différents secteurs pour une surface d'espaces plantés de **3 500 m² environ** (156 espaces au total)
Essentiellement conçus par les agents de la ville qui ont été formés à cet effet, ces derniers offrent un fleurissement important tout au long de la saison, tout en conservant du volume en hiver.
Equipés **d'arrosage automatique** pour la plupart, ils nécessitent 2 à 3 passage d'entretiens par an.
Ils sont intégrés au plan de gestion des espaces verts, suivant la classe, des bulbes sont intégrés ou non à la plantation.

Différents sites caractéristiques sont disséminés sur la commune :

> Parc de la Mairie

> Avenue Chapays : jardinières plantées de vivaces.

> Jardin de la Villa des Arts qui offre en plus d'un espace de repos, **un étiquetage botanique** ouvrant cet espace à un plus large public. Ce lieu historique du fleurissement et du patrimoine de la commune reste un lieu incontournable.

> Parc Ginette et Geogres Durand : 5 massifs ont été conçus avec ce type de plantes.

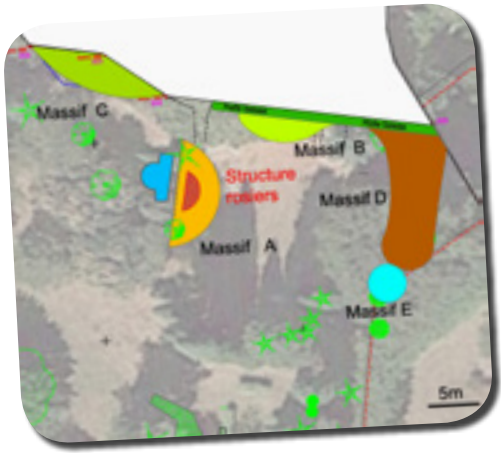

Deux massifs (C et B) ont été plantés avec des compositions pré-établie.
Un massif dans les tons rose et jaune (Achillée, Stipa, Pennisetum, Coreopsis, Lysimache, Fenouil etc..). Un autre «toutes» couleurs (Molline, Stipa, Echinacé, Hellebore, Achilée, Fenouil etc...)

Le massif (E) est planté avec des espèces d'inspiration forestière, mélange de couvre-sol (Lierre, Buble, plusieurs Géranium, pervenche), de plantes florifères : Aquilée, et de fougères.

Un massif (F) est composé avec des plantes de terre de bryuère pour amener une touche de diversité à ce parc.

Le dernier massif (A) a été conçu avec des tons complémentaires ; jaune, bleu et rose (Bergenia, Centaurée, Corepsis, Dahlia, Oeillet, Heuchère, Pavots, etc...)

Un partenariat a été développé avec la roseraie locale «Felix» pour le choix des rosiers installés sur la structure acier.

La quasi-totalité de ces espaces sont entretenus en régie.

La Gestion

Plan de Gestion des Espaces Verts

Le plan de gestion des espaces verts permet d'organiser les interventions du service au regard des objectifs municipaux et de trouver la meilleure adéquation entre les moyens de la collectivité et les enjeux d'entretien des différents espaces.

LCe type de gestion permet une différenciation de chaque espace afin d'avoir une corrélation entre l'usage qui en est fait, le niveau d'entretien, et la possibilité d'y favoriser la biodiversité.

Le plan de gestion a été réalisé sur la base d'un inventaire qualitatif et quantitatif. Il détermine les classes d'entretien pour chaque espace :

Classe 0 : Fleurissement annuel constitué d'un fleurissement estival et d'un fleurissemnent hivernal et printanier.
Classe 1 : Espace vert soigné.
Classe 2 : Espace vert de transition.
Classe 3 : Espace vert rustique.

Le plan de gestion a permis de ramener de la biodiversité grâce aux différentes méthodes de travail mises en place et notamment dans les secteurs de fauches tardives ...

Plan de désherbage

La ville s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de réduction des pesticides en n'utilisant plus de désherbant, ni insecticide ou autre produit dit phytosanitaire dans les secteurs fréquentés par le public : parcs et jardins, promenade, écoles, crèche, ensemble sportif…,
La ville dans le cadre de l'évolution de la réglementation et du passage au « 0 » phytosanitaire sur l'espace public au 1er janvier 2017, a souhaité poursuivre sa réflexion sur les niveaux de service et la mise en place d'un plan de désherbage des voiries et cimetières.

Le plan réalisé avec l'appui du réseau **FREDON a été arrêté en 2018.**

Un recensement précis des espaces a permis de définir un niveau d'entretien en fonction de la nature des sols à désherber en deux catégories :
zones imperméables : les voiries
zones perméables : les zones gravillonnées et en stabilisé.
Pour la mise en œuvre de ce plan par le service espace public, la ville a fait l'acquisition de matériels mécaniques spécifiques, complétés par une gamme **de Binettes,** pour les finitions manuelles.
Un désherbeur pour zones perméable adapté sur le motoculteur.
Deux désherbeuses de voirie avec bac de ramassage.

L'appropriation de ces nouveaux outils de travail permettra d'affiner le plan pour les années à venir.
En parallèle, la ville travail sur la restructuration de certains espaces existants, pour diminuer les temps effectifs d'entretien : enherbement de surfaces perméables, réfection d'accotement et de voirie etc...

Plan de gestion du patrimoine arboré

La ville de Voreppe a arrêté son plan de gestion du patrimoine arboré **en 2014 qui décline un programme d'intervention sur 9 ans pour un patrimoine de 2480 arbres, avec 1454 arbres individuels et 1026 arbres en boisement.**

Il est constitué d'un inventaire, complété d'un diagnostic physique et mécanique des arbres. La cartographie et les données alphanumériques sont intégrées au Système d'Information Géographiques pour en faciliter la mise à jour.

Il définit le port souhaité, et donc un type de taille ; une récurrence des interventions, etc.…

Il permet, avec le suivi administratif qui s'impose, de gérer l'historique des interventions et des événements (casse, attaque parasitaire etc.) qui se sont produits.

Il a aussi **un rôle d'outil de suivi et d'aide à la décision**, mais aussi d'information et pédagogique auprès de la population.

Plan de gestion des espaces naturels

Les espaces naturels participent grandement à la qualité du cadre de vie des Voreppins …

La commune possède 423,67ha de forêt, gérée par l'ONF conformément au plan de gestion arrêté jusqu'en 2035.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Production

- continuer le traitement irrégulier à vocation résineuse dans les parcelles A, B et C,
- mieux desservir les parcelles G, R et S par la création de pistes,
- conversion de peuplements de taillis sous futaie dans les parcelles R et S.

Écologie

- favoriser la richesse écologique de la forêt mieux informer le public de la richesse écologique.

Social

- mieux informer les promeneurs de la gestion forestière (exploitation principalement) et des activités pratiquées dans la forêt (stands de tir),
- actualiser les concessions,
- bien prendre en compte la présence des captages d'eau.

Protection

- améliorer la sécurité de la route menant au monastère de Chalais (renouvellement, coupe des gros arbres et des arbres dangereux sur le talus),
- éviter les embâcles dans le torrent de Malsouche.

Zoom

Gestion : La commune a élaboré des plans de gestion, espaces verts, désherbage et patrimoine arboré.

Patrimoine paysager et végétal :
> La commune ne produit pas de plantes florales
> 7.700 plantes florales achetées par la commune
> 2.500 arbres entretenus par la commune.

Inventaire des espaces naturels :
Surfaces : 1.442 ha d'espaces naturels dont 423,67ha de forêt communale et 807 ha d'espaces agricoles
Plan de gestion (ONF).

Des agents au service de l'espace public

Pour atteindre les objectifs de gestion raisonnée des espaces, le pôle Aménagement durable du territoire et l'urbanisme s'est réorganisé depuis 2016.

Sous la responsabilité d'un ingénieur, et avec l'aide de quatre techniciens, un service Espace public, composé des unités "espaces verts", "propreté" et "voirie", a été créé et gère les travaux en régie et par entreprises pour une approche plus respectueuse de l'environnement et plus globale des investissements à la gestion des espaces extérieurs.

Ils travaillent sur les questions d'aménagements paysagers et routiers, la gestion des aires de jeux, le mobilier urbain, le désherbage des voiries, la gestion des nuisibles, les espaces naturels, l'éclairage public, l'installation de la vidéosurveillance, le plan de déplacement urbain, le plan de viabilité hivernale, etc.

La polyvalence, les compétences, ainsi qu'un travail transversal entre les unités offrent une bonne réactivité et une optimisation des interventions ...

L'unité voirie

Elle se compose de 6 agents sous la responsabilité d'un agent de maîtrise. L'équipe assure l'entretien des voiries et de leur accompagnement, du mobilier urbain de la commune.

Elle gère :

> 72 km de voiries : réfection ou création, tournées d'enrobés à chaud ou à froid, suivi des bordures, des ralentisseurs, radar pédagogique

> Nivellement des cheminements, minéraux,
> Interventions sur réseaux eaux pluviales,
> 94 kms linéaire et 4 Ha de fauchage d'accotements de voirie à l'épareuse,
> Préparation de zones de concession dans les cimetières,
> Mobilier urbain, Signalisation verticale,
> Poteaux incendie,
> Déneigement ...

L'unité propreté

Elle se compose de 5 agents (+ 1 saisonnier l'été) sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.
L'équipe assure la propreté des espaces publics de la commune et des aires de jeux et le desherbage des voiries.

Elle gère :

> 40 kms de balayage mécanique des voiries et 5 km de voies vertes aménagées,
> 210 corbeilles de propreté
> 13 aires de jeux (39 jeux)
> 8 fontaines et lavoirs
> 3 canisettes, 10 collecteurs à déjection, 3 distributeurs de sac « à crottes », ...
> 15 secteurs de bacs de récupération des verres,

> 3 cimetières, 6 monuments commémoratifs,
> 6 locaux collectifs de stockage de poubelles et 4 écoles (espaces extérieurs)
> 830 grilles d'eaux pluviales, avaloirs, accodrains,
> Nettoyage des marchés hebdomadaires (marchés propres),
> Ramassage des feuilles mortes,
> Tri sélectif des cartons, ferrailles, encombrants, piles, etc,
> Nettoyage des tags, dépôts sauvages, animaux morts, etc,

L'unité espaces verts

L'équipe de 8 agents (+ 2 saisonniers l'été) assure les travaux de plantations, tonte, fauche et débroussaillage, arrosage, l'entretien des arbres, des arbustes, des haies, des rosiers, des plantes vivaces, du fleurissement quatre saisons, des terrains de sport, du déneigement…

Zoom

Le Service Espace Public :
> 24 agents dont 8 agents à l'unité espaces verts
> 30,7 Ha d'espaces verts dont 16,5 entretenus en régie
> Les cimetières : 6.500m² de zones gravillonnées entretenus par l'unité propreté
> Les espaces sportifs : 3,4 ha.

L'Unité Espaces Verts :
> Nombre total d'agents du service espaces verts : 8
> Budget de fonctionnement de l'unité : 133.000€ (hors RH)
> Budget global de fonctionnement de la ville : 16,5 M€ (dont 1,1 pour le service espace public)
> Budget d'investissement de l'unité : 141.000€
> Budget global de la ville : 3,5 M€
Coût du Fleurissement (fonctionnement dont RH + investissement) : 95.000 €/an.

Gestion environnementale et qualité de l'espace public

Actions en faveur de la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme qui a fait l'objet d'un état initial de l'environnement, de la faune et de la flore, édicte par ailleurs des protections sur les espaces boisés ainsi que sur les parcs remarquables.

Outre la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, la collectivité soutien l'association Gentiana afin d'organiser des actions autour des indésirables de la rue, des arbres en têtards. Des actions de communication via le bulletin municipal, des conférences sont organisées chaque année sur cette thématique.

La commune impose de plus des mesures de protection de l'environnement aux entreprises lors de l'élaboration de ses cahiers des charges de marchés publics.

À noter de plus que la commune met à disposition un terrain communal à proximité du cimetière du Vorzaret, et un au centre aéré pour la mise en place de ruches à destination des apiculteurs.

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol et Intrants :

La régie d'espace vert utilise des produits d'amendement et engrais agréés en agriculture biologique, ils permettent le respect du cycle de vie du sol. De plus une analyse agronomique des sols sportifs (terrain de rugby) est exigée la pour réalisation d'un plan de fertilisation adapté. Celle-ci a révélé cette année un très bon taux de matière organique, garant de la structure et de la texture du sol inintéressante. Élimination des adventices par la pose de bâche biodégradable ou non suivant les espaces.

Eau

Un travail important a été effectué pour valoriser et économiser les ressources naturelles en eau du territoire ...
Deux stations de pompages importantes (Parc de la mairie et Parc Lefrançois) permettent l'arrosage par l'équipe des espaces verts, l'arrosage automatique du parc de la Mairie, l'arrosage des jardinières du fleurissement annuel, l'utlisation par l'unité propreté pour le balayage mécanique et le nettoyage ponctuel de différents espaces au karcher etc.
Ce dernier permet aussi l'arrosage automatique du terrain de rugby.
L'utilisation de méthodes alternative: paillage, toile biodégradable, … ainsi qu'un choix de végétaux peut exigeants en eau permettent de limiter l'apport en eau sur les différents espaces verts de la commune
Ces dans cet objectif que la commune a également posé de boutons poussoirs sur les fontaines à circuit ouvert.

Déchets verts

(limitation et valorisation) : La tonte effectuée en mulching limite la production de déchets verts. Tous les résidus de taille et d'élagage sont réutilisés dans les espaces verts.
À noter que Le compostage a été généralisé dans les cantines communales, les agents d'entretien ont été formés à cet effet pour la création de compost réutilisable dans les espaces verts.

Énergie

La Ville poursuit la mise en œuvre de son Plan de Gestion de l'éclairage public avec des objectifs d'abaissement de consommation, de pollutions lumineuses et des niveaux d'éclairement compatibles avec ces objectifs.

Zoom

Gestion de l'eau
L'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts provient essentiellement de deux captages communaux (Parc Mairie et Pars Lefrancois)
Les techniques d'irrigation mises en place : goutte à goutte, arrosage automatique, …
Les techniques culturales mises en place : Utilisation de méthodes alternative: paillage, toile biodégradable, … et choix de végétaux peux exigeants en eau.

Gestion raisonnée des produits chimiques, méthode alternative et lutte biologique intégrée
Pas de produits phytosanitaires sur les espaces verts et terrain de sport, sur les voiries et cimetières.
Déchets verts : tonte effectuée en mulching
Les résidus de taille et d'élagage (broyage) sont réutilisés dans les espaces verts.

Propreté au quotidien :
Actions contre les Tags : L'unité propreté intervient le plus rapidement possible dès que des tags ont été constatés sur des bâtiments ou l'espace public (aerogomeuse, ...)
Pollution canine : En plus d'une information régulière, 3 canisettes, 10 collecteurs à déjection, 3 distributeurs de sac à déjection ainsi qu'une distribution de sacs en Mairie permettent de lutter contre la pollution canine.

En tout, ce sont près de 800 points lumineux qui ont été remplacés depuis 2009 afin d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en limitant les consommations pour une réduction estimée de 40 tonnes de CO^2.
Après l'éradication des lampes à vapeur de mercure ou « ballons fluo » (556 points), la ville s'attaque aux sources de forte puissance (21 points à traiter en 2017).

La Ville poursuit en outre le travail engagé afin de aîtriser les consommations d'énergie sur les bâtiments publics et travailler à la réduction des consommations afférentes (mise en place de température de consigne dans les bâtiments, diagnostics thermiques, travaux d'isolation, …).

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Rénovation des façades

La qualité des façades et a fortiori des constructions participe activement à la qualité de l'espace public, c'est pourquoi la commune travaille en collaboration avec l'architecte conseil du CAUE tant sur les projets publics que privés (1 à 2 permanences par mois)
En complément, la Commune apporte une aide financière aux particuliers pour la rénovation des façades dans les secteurs à enjeu patrimonial.

La cinquième façade : Toitures végétalisées

Tout aussi visible la « 5e façade » de **l'Arrosoir a été traitée en toiture végétalisée …** il en est de même pour la toiture de la Salle du Conseil Municipal de la Mairie.
Ces deux espaces ont reçu un soin tout particulier cette année. En effet, la toiture végétalisée de la mairie a été entièrement refaite (tapis de sedums pré cultivés, pour un résultat et une implantation rapide).
La toiture de l'arrosoir, a elle aussi fait l'objet d'une **opération d'entretien importante** (désherbage, travail sur l'implantation des différentes espèces, …) qui permettra de pérenniser cet espace.

Maîtrise de la publicité :

La Commune dispose d'un Règlement Local de Publicité approuvé en 1995 qu'il conviendra de réviser d'ici 2020.
De plus, la municipalité a engagé en 2017 la procédure de recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
À ce jour, l'action engagée à d'ores et déjà permis de faire déposer plus de 900 m² de dispositifs sur les 3.200 m² recensés.

La municipalité à de plus, concomitamment au projet de signalétique engagé la procédure de dépose des pré-enseignes, devenues illégales depuis le 1er juillet 2015. À ce jour, l'action a d'ores et déjà permis de faire déposer une dizaine de dispositifs sur une trentaine recensés.

Effacement des réseaux :

La municipalité essaye autant que possible d'enfouir les réseaux à travers les projets d'aménagement structurant, ce qui a encore été le cas en 2018 dans le cadre **de l'aménagement de la rue du Boutet.**

Intégration du mobilier urbain

Le mobilier urbain (teinte unique RAL 7024) est intégré à l'ensemble des réflexions de la Commune.
Avec pour objectif de rajeunir l'image du centre-bourg, et de mettre en valeur le fleurissement, **la commune a repris en 2018 l'ensemble des supports de fleurissement, les garde-corps et autres serrureries** encore existantes (bleue pigeon) le long de la Roize, afin de conforter l'unité du mobilier urbain (17.000 € TTC).

Les deux dernières passerelles seront traitées à l'automne prochain ...

L'accessibilité :

La Ville s'est également engagée dans la mise en accessibilité tant de son patrimoine bâti que de la voirie et l'espace public, afin de permettre à chacun d'accéder aux équipements dans les meilleures conditions possibles.

Pour répondre à cet enjeu, elle a initié la mise en place d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et du cadre bâti, qui a été réactualisé en 2015 au regard des dernières évolutions législatives.

L'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée a été approuvé en septembre 2016 a conduit à l'établissement d'une programmation de travaux sur 9 ans qui permettra de lisser dans le temps :

- les investissements nécessaires, estimés à 2 700 000 € ,
- le temps de concertation et de définition des priorités avec les commissions compétentes
- la mise en cohérence de cette programmation avec la stratégie et de rationalisation du patrimoine bâti.

À ce titre, **Voreppe a réalisé en 2017-2018 la mise en accessibilité du groupe scolaire Stravinski et du cinéma de Voreppe.**

Elle intervient de plus sur le domaine public afin de traiter les non-conformités et améliorer l'accessibilité pour tous (P.E.M., centre bourg ...)

Conception et impression : Direction de la communication et des relations publiques. Ville de Voreppe.
Crédits photos : Ville de Voreppe